Syndicats mixtes de rivières

N°	Nom de l'établissement (en gras : siège de l'établissement)	Année de création	Nombre d'adhérents		Nb de com- munes cou-	Population	
IN ^s			communes	EPCI	vertes (dt en Loir-et-Cher)	en 2021	Compétences
01	Syndicat des Rivières des Collines du Perche (S.R.C.P) (siège à Sargé-sur-Braye)	2018	0	2	11 (11)	5 734	Aménagement des bassins versants de la Grenne et du Couëtron, du Roclane et de la portion de bassin de la Braye sur les communes adhérentes ; Entretien et aménagement des cours d'eau ; Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ; Défense contre les inondations.
02	Syndicat mixte du bassin de la Cisse (siège à Herbault)	2012	0	5	42 (32)	41 335**	Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre entrant dans le champ de compétence GEMAPI: - Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique, - Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès, - Défense contre les inondations, - Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.
03	Syndicat mixte d'entretien du bassin du Beuvron (SEBB) (siège à Bracieux) (syndicat à la carte)	1996	43	12	73 (54)	151 979**	Mutualiser les moyens humains et financiers nécessaires à la mise en place de politiques cohérentes à l'échelle du bassin versant en matière de : - Gestion des milieux aquatiques, des rivières ; - Prévention et protection des inondations ; - Organisation, mise en place, gestion de dispositifs d'alerte et de prévention des inondations ; - Lutte contre la pollution ; - Lutte contre les espèces exotiques envahissantes animales ou végétales portant atteinte aux milieux aquatiques. Ses missions s'inscrivent dans le cadre du SDAGE Loire-Bretagne.
04	Syndicat mixte d'aménagement du bassin de la Sauldre (siège à Romorantin-Lanthenay)	1980	0	3	24 (24)	50 326	Aménagement et entretien des cours d'eau du bassin de la Sauldre.
05	Syndicat mixte interdépartemental du bassin du Cher Sauvage (siège à Mennetou-sur-Cher)	1978	0	4	29 (18)	31 723	Étude et réalisation des travaux destinés à protéger la Vallée du Cher contre les risques d'inondation.
06	Syndicat mixte du Canal de Berry (siège à Selles-sur-Cher)	1956	0	2	9 (9)	19 289	Assurer le maintien en eau de la section du canal de Berry déclassé, situé sur le territoire du département de Loir-et-Cher, de la limite du département du Cher à la commune de Noyers-sur-Cher. Effectuer toutes les études nécessaires au maintien ou au rétablissement des conditions de la navigation sur le canal de Berry, ainsi que l'exploitation et la gestion de la navigation sur cette voie d'eau ; tout travail d'infrastructure permettant d'assurer la continuité de la voie d'eau, le maintien d'une ligne d'eau garantissant la navigation et le franchissement des biefs.

D'après sources : Arrêtés préfectoraux au 01/01/2024, INSEE - RP 2021

2-4 - Syndicats mixtes

Observatoire de l'Économie et des Territoires - 2024 Cartes 18

^{**} Dans ce syndicat une ou plusieurs communes nouvelles adhère(nt) seulement pour une partie de ses communes déléguées. Seule la population correspondante est prise en compte. En l'absence des données 2021, la population indiquée pour le syndicat est celle de 2020.

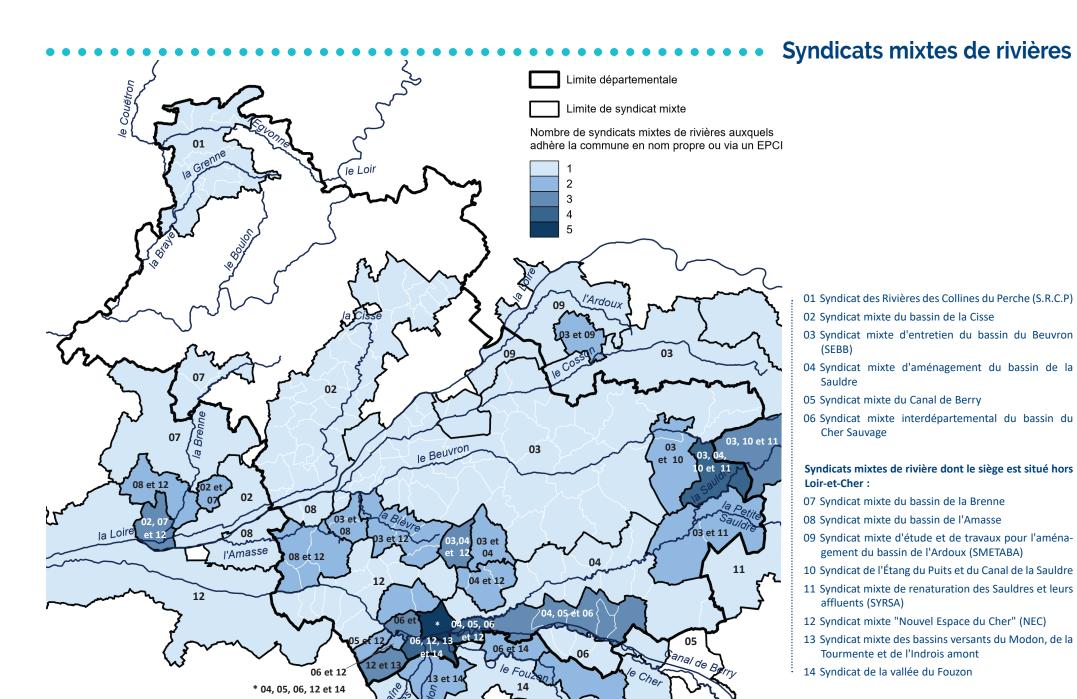
Syndicats mixtes de rivières (dont le siège est situé hors Loir-et-Cher)

N°	Nom de l'établissement (en gras : siège de l'établissement)	Année de créa- tion	Nombre d'adhérents		Nb de com- munes cou-	Population	Compétences
"			communes	EPCI	vertes (dt en Loir-et-Cher)	en 2021	Competences
07	Syndicat mixte du bassin de la Brenne (siège à Château-Renault - 37)	1979	0	4	23 (3)	33 044	Aménagement d'un bassin versant ou d'une fraction de bassin hydrographique; Entretien et aménagement du cours d'eau et sa défense contre les inondations; Protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines; Lutte contre la pollution; Animation et concertation pour la gestion et protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre entrant dans le champ de compétence GEMAPI.
08	Syndicat mixte du bassin de l'Amasse (siège à Amboise - 37)	2019	0	3	13 (8)	25 547**	Aménagement du bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ; Entretien et aménagement du cours d'eau et sa défense contre les inondations ; Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ; Lutte contre la pollution ; Animation et concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que la gestion et la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins ou dans un système aquifère correspondant à une unité hydrographique.
09	Syndicat mixte d'étude et de travaux pour l'aménagement du bassin de l'Ardoux (SMETABA) (siège à Cléry-Saint-André - 45)	1978	0	3	10 (1)	31 681	Production, distribution d'énergie-hydraulique
10	Syndicat de l'Étang du Puits et du Canal de la Sauldre (siège à Clémont - 18)	1984	0	4	8 (3)	13 240	Exploitation, entretien et aménagement du Canal de la Sauldre et de l'Étang du Puits, en vue d'assurer l'écoulement normal des eaux et le maintien en eau de cette voie, de satisfaire les besoins de l'agriculture, de l'industrie et du tourisme, de protéger la vie aquatique et l'environnement et de permettre la pratique de loisirs nautiques sur le domaine de l'Etang du Puits et du Canal de la Sauldre. Représentation de la Sologne, cohérence des mesures de développement économique, social et culturel de la Sologne, mise en valeur et protection de cette région naturelle et de son patrimoine.
11	Syndicat mixte de renaturation des Sauldres et leurs affluents (SYRSA) (siège à Vailly-sur-Sauldre - 18)	2020	0	5	47 (3)	35 993	Structurer et organiser la compétence "gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations" dans le bassin versant des Sauldres.
12	Syndicat mixte "Nouvel Espace du Cher" (NEC) (siège à Bléré - 37) ; syndicat à la carte	2018	0	4	80 (33)	406 599	Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ; Entretien et aménagement du cours d'eau ; Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ; Entretien et valorisation des maisons éclusières associées aux ouvrages (sous gestion du syndicat) ; Entretien et valorisation des écluses associées aux ouvrages (sous gestion du syndicat) ; Appui aux opérations coordonnées de développement touristique permettant la valorisation du patrimoine fluvial et lié à l'eau.
13	Syndicat mixte des bassins versants du Modon, de la Tourmente et de l'Indrois amont (siège à Villentrois-Faverolles-en-Berry - 36)	1968	0	2	16 (3)	9 038	Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ; Entretien et aménagement du cours d'eau et sa défense contre les inondations ; Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines.
14	Syndicat de la vallée du Fouzon (siège à Dun-le-Poëlier - 36)	2017	0	5	33 (3)	20 159	Entretien, aménagement et restauration des cours d'eau; Mise en place de dispositifs de diversification du lit et des berges; Lutte contre les espèces exotiques invasives ou nuisibles; Entretien et restauration de la ripisylve des berges et du lit; Enlèvement d'atterrissements et d'embâcles dans le lit mineur; Plantations; Protection, restauration et mise en valeur des sites, écosystèmes aquatiques et des zones humides; Exploitation, entretien et aménagement d'ouvrages hydrauliques existants appartenant au syndicat.

^{**} Dans ce syndicat une ou plusieurs communes nouvelles adhère(nt) seulement pour une partie de ses communes déléguées. Seule la population correspondante est prise en compte. En l'absence des données 2021, la population indiquée pour le syndicat est celle de 2020. D'après sources : Arrêtés préfectoraux au 01/01/2024, INSEE - RP 2021

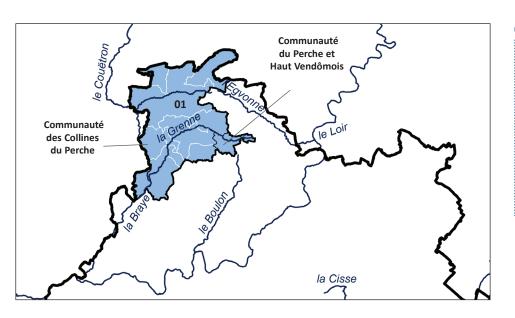
2-4 - Syndicats mixtes

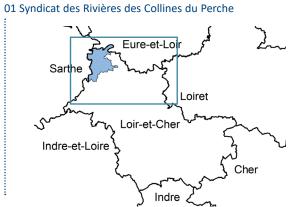
Observatoire de l'Économie et des Territoires - 2024 Cartes 18

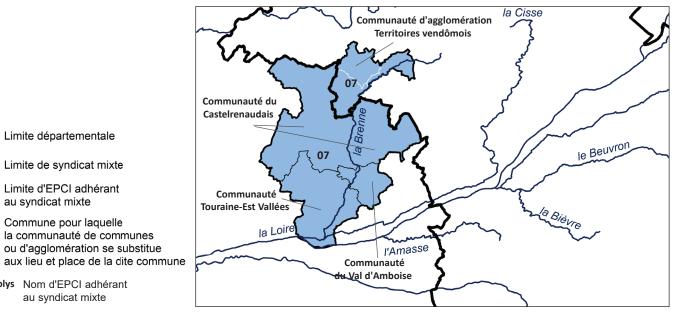


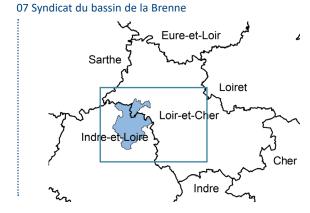
Observatoire de l'Économie et des Territoires - 2024 Carte 18-1

D'après source : Arrêtés préfectoraux au 01/01/2024









Agglopolys Nom d'EPCI adhérant au syndicat mixte

au syndicat mixte

Limite départementale

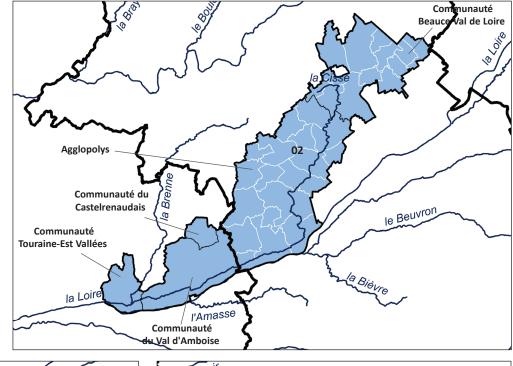
Limite de syndicat mixte Limite d'EPCI adhérant

Commune pour laquelle

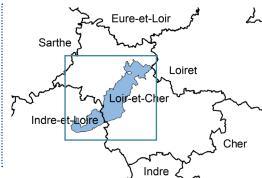
la communauté de communes

ou d'agglomération se substitue

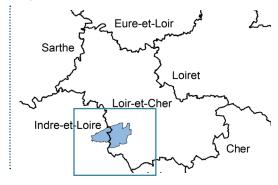
D'après source : Arrêtés préfectoraux au 01/01/2024



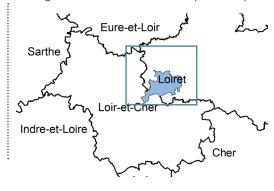
02 Syndicat mixte du bassin de la Cisse



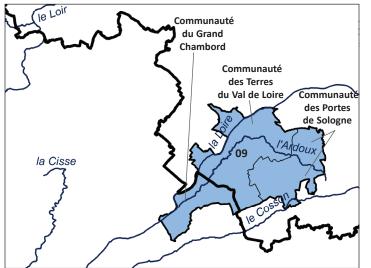
08 Syndicat mixte du bassin de l'Amasse



09 Syndicat mixte d'étude et de travaux pour l'aménagement du bassin de l'Ardoux (SMETABA)



le Beuvron Agglopolys Communauté du Val d'Amboise la Bièvre a Loire l'Amasse Communauté Val-de-Cher Controis



D'après source : Arrêtés préfectoraux au 01/01/2024

Limite départementale

Limite de syndicat mixte

Limite d'EPCI adhérant

Commune pour laquelle la communauté de communes

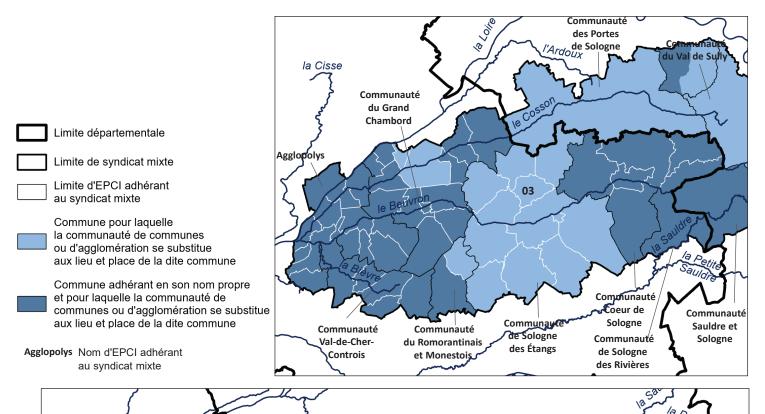
au syndicat mixte

ou d'agglomération se substitue

aux lieu et place de la dite commune

au syndicat mixte

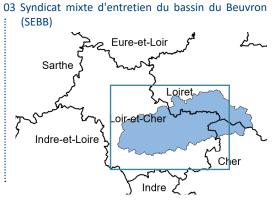
Agglopolys Nom d'EPCI adhérant



Communauté

Val-de-Cher-

Controis



06 Syndicat mixte du Canal du Berry



D'après source : Arrêtés préfectoraux au 01/01/2024

l'Amasse

la Loire

2-4 - Syndicats mixtes

Observatoire de l'Économie et des Territoires - 2024 Carte 18-4

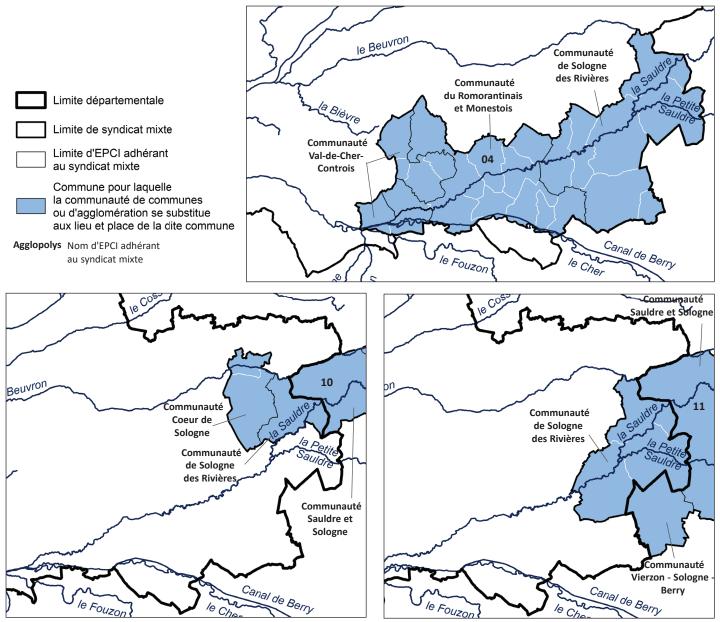
Canal de Barry

Communauté

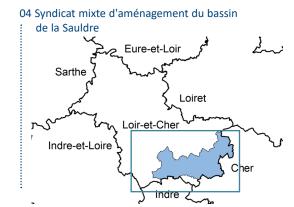
du Romorantinais

et Monestois

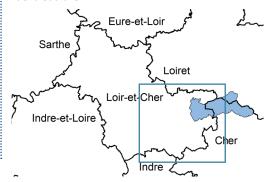
le Fouzon



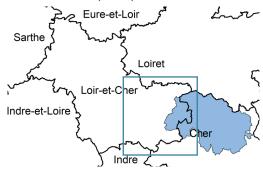
D'après source : Arrêtés préfectoraux au 01/01/2024

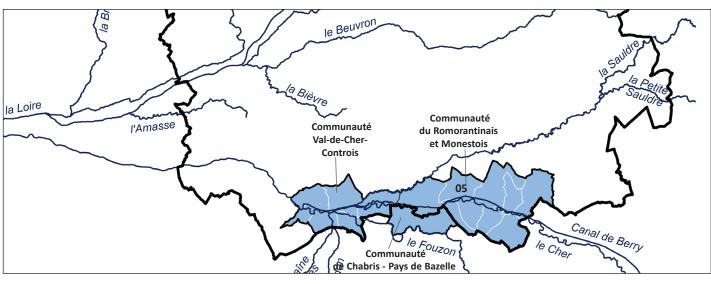


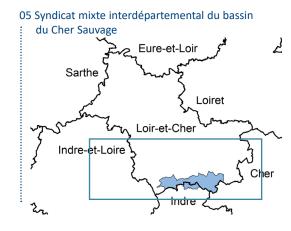
10 Syndicat mixte de l'Étang du Puits et Canal : de la Sauldre

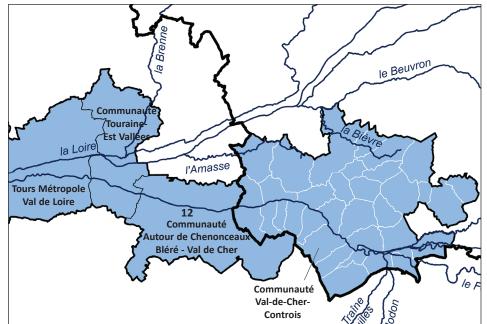


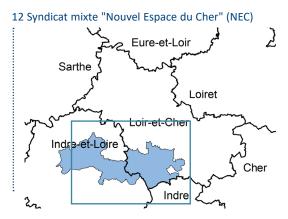
11 Syndicat mixte de renaturation des Sauldres et leurs affluents (SYRSA)











Agglopolys Nom d'EPCI adhérant au syndicat mixte

Limite départementale

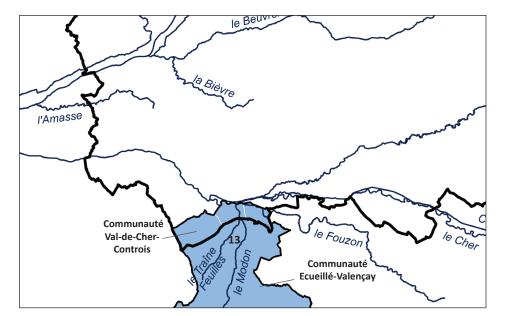
Limite de syndicat mixte

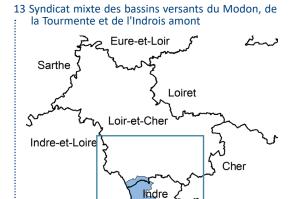
Limite d'EPCI adhérant au syndicat mixte

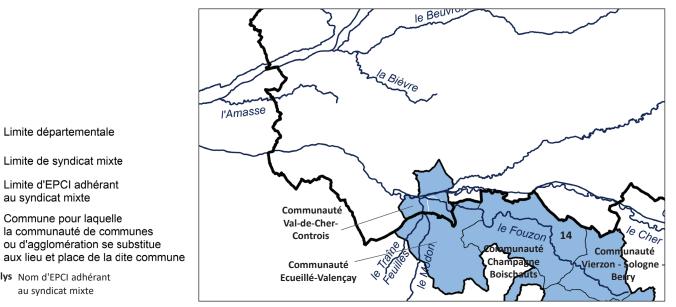
Commune pour laquelle

la communauté de communes ou d'agglomération se substitue aux lieu et place de la dite commune

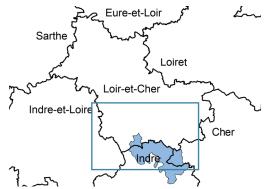
D'après source : Arrêtés préfectoraux au 01/01/2024











Agglopolys Nom d'EPCI adhérant au syndicat mixte

D'après source : Arrêtés préfectoraux au 01/01/2024

Limite départementale

Limite de syndicat mixte

Limite d'EPCI adhérant au syndicat mixte

Commune pour laquelle

la communauté de communes

ou d'agglomération se substitue